

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES – 9 JUIN 2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Lac-Saint-Jean-Est, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, conformément aux dispositions du Code municipal, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus. Ladite vente aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Alma, située au 140, St-Joseph Sud, Alma, jeudi le 9 juin 2022, à 10 heures de l'avant-midi. Ces immeubles seront vendus sujet au droit de retrait d'un an prévu à l'article 1057 du Code municipal. Le prix d'adjudication des immeubles sera payable immédiatement et en totalité par carte de crédit (maximum de 25 000\$) ou par virement interac (maximum de 10 000\$), mandat bancaire ou par chèque visé fait à l'ordre de la « MRC de Lac-Saint-Jean-Est. » Il vous incombe de vérifier avec votre institution financière, selon votre mode de paiement, que votre limite est adéquate pour votre transaction.

N.B.

• Ces immeubles seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

• Conditions pour enchérir :

Personne physique:

- Document attestant du nom complet (<u>permis de conduire</u>, <u>carte d'assurance maladie</u> <u>ou autres</u>);
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu;
- Mandat ou procuration si représente autre personne physique.

<u>Personne morale</u>:

- Document attestant de la Forme juridique et Loi constitutive ;
- Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu.

ЕТ

pour le représentant d'une personne morale :

- Document attestant du nom complet (<u>permis de conduire, carte d'assurance maladie ou autres</u>);
- Qualité du représentant (mandataire);
- Résolution indiquant le nom de la personne autorisée à se porter adjudicataire pour cette personne morale.
- Compte tenu de la situation sanitaire, les personnes intéressées doivent obligatoirement effectuer les procédures d'enregistrement préalables à ladite vente en contactant la personne responsable au 418-668-3023 poste 2152 ou par courriel à « nadined@mrclac.qc.ca » et ce, avant vendredi le 27 mai 2022.

Abréviations : T.M. = taxes municipales, T.S. = taxes scolaires, F.R. = frais de courrier recommandé, F.C. = frais de consultation foncière.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Monsieur Gaëtan Raymond et Monsieur André Raymond	T.M.	202,75 \$
922, Boulevard Auger Est	T.S.	19,20 \$
Alma (Québec)	F.R.	20,00 \$
G8B 5V2	F.C.	10,00 \$
	Total	251,95 \$

Adresse de l'immeuble : Rue du Ruisseau, Sainte-Monique

DÉSIGNATION: Lots 3 550 010 - 3 550 011, cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-

Est.

Donné à Alma

Ce 14^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux (2022).

Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint